



Délai référendaire: 16 janvier 2020

Arrêté fédéral

portant approbation de l'arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA)

du 27 septembre 2019

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 13 février 2019²,

arrête:

Art. 1

¹ L'arrangement du 8 novembre 2018 entre l'Union européenne, d'une part, et le Royaume de Norvège, la République d'Islande, la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

¹ RS 101

² FF 2019 2099

³ FF 2019 2125

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des Etats, 27 septembre 2019

Le président: Jean-René Fournier
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 27 septembre 2019

La présidente: Marina Carobbio Guscetti
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 8 octobre 2019⁴

Délai référendaire: 16 janvier 2020

⁴ FF 2019 6277